

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 8 septembre 2025 Par suite d'une convocation en date du 2 septembre 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 8 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12 Délibération n° 43_2025	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Alexandre BAUDET, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Céline GEORG, Christophe VADON, Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Carole ETTORI (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT) ; Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Céline GEORG) ; Sébastien REY-GORREZ (a donné pouvoir à Nicolas GIROD) Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : SÉCURISATION DES BARAQUES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

M. le Maire rappelle la consultation des entreprises pour les travaux de sécurisation du hameau des Baraques en procédure adaptée. Il rappelle qu'un avis de publicité a été déposé sur le site www.mp74.fr et au Dauphiné le 19 juin 2025, avec une date limite de dépôt des offres fixée au 17 juillet 2025 à 12h00.

Il indique que trois entreprises ont répondu à la consultation. Les candidats ont les capacités techniques et financières pour répondre à la réalisation de ce projet. Le maître d'œuvre a procédé à la vérification des offres remises.

A l'issue de cette analyse, il propose de retenir le candidat suivant :

SER SEMINE avec son offre d'un montant de 284 052.30 € HT, soit - 12.30 % par rapport à l'estimation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- retenir la proposition ci-dessus du maître d'œuvre,
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET  	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
--	---	--